

ASSEMBLÉE NATIONALE

LA PRÉSIDENTE

PARIS, LE - 7 NOV. 2024

D. 17-0099

Monsieur le Député et cher Collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément à l'article L. 121-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, je vous ai désigné, en qualité de membre titulaire, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Cette nomination est publiée au *Journal officiel* du jeudi 7 novembre 2024.

Je vous indique que, conformément au II de l'article L.O. 145 du code électoral, un député désigné en cette qualité dans une institution ou un organisme extérieur ne peut percevoir à ce titre aucune rémunération, gratification ou indemnité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député et cher Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.



Yaël BRAUN-PIVET

Monsieur Yoann GILLET
Député du Gard